

Interpellation

Les importants travaux de 3 ans au Rond Point de Val Vert et Bd de la Forêt ont été menés à bien et achevés début 2021 (Préavis No 06.2016) Si les aménagements de cet interface multimodal sont parfaitement achevés, on constate que les pistes cyclables s'arrêtent net à la limite exacte entre Pully et Lausanne.

Là, les trottoirs, au lieu d'y être élargis, comme l'a fait Pully, ont été rétrécis au niveau de 2 gros immeubles, construits entre 2019 et 2020, à la hauteur des No. 64 et 64 b de l'Avenue de Chailly, qui continue le Bd de la Forêt.

L'un des immeubles se trouve en effet à moins d'1 m, trottoir compris, de la route, qui permet difficilement le croisement de 2 bus. Un quotidien l'a qualifié récemment de « Route de la peur ».

Le Préavis de Pully est antérieur aux immeubles de l'Av. de Chailly.

Lausanne et Pully se sont-elles concertées avant ces différents chantiers ?

En général, quelles sont les modalités de concertation lors de travaux qui se poursuivent sur 2 communes ?

Merci d'avance.

Valérie Bory Beaud